

**DECLARATION DE LA DELEGATION DU GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DU BURUNDI A LA 12 ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA  
CONVENTION D'OTTAWA(Genève, du 03 au 07 décembre 2012)**

Monsieur le Président et tous les organisateurs de la 12 Assemblée  
**DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION,**

Distingués Délégués,

Mesdames, Messieurs,

1. Au nom de la Délégation du Gouvernement de la République du Burundi et en mon nom propre, qu'il me soit permis d'exprimer mes félicitations à vous Monsieur le Président et tous le comité d'organisation pour n'avoir ménagé aucun effort pour la réussite de la présente Assemblée et toute l'abnégation fait preuve pour l'organisation d'un événement aussi important .

Vous me permettrez aussi de saluer toutes les Délégations présentes. Tous mes sincères remerciements vont également au Gouvernement de la Confédération Suisse pour son hospitalité depuis notre arrivée.

2. Le Gouvernement de la République du Burundi souhaite réitérer toute sa gratitude pour toute l'attention et tout l'appui dont il n'a cessé de bénéficier tout au long de son cheminement dans la mise en application de la Convention.
3. Le même Gouvernement de la République du Burundi est heureux d'informer les présentes Assises qu'il a procédé à la destruction de 664 mines antipersonnel de son stock et que les travaux de

dépollutions des 96 zones qui avez été reconnues contaminées par les mines et les restes explosifs de guerre ont abouti à la mise à disposition des terres pour différentes activités socio-économiques

4. Le retour des terres nettoyées aux communautés rurales est d'une importance capitale pour l'économie et le développement durable du pays. Dans la plupart des cas, le programme de l'action humanitaire contre les mines dans notre pays a permis d'enlever la peur aux différentes populations vivant ou évoluant dans les secteurs contaminés, de se déplacer dans ces zones pour l'utilisation des terres à des fins pastorales, agricoles et socio économique.
5. Il est à noter qu'en matière de déminage d'importants progrès avec les Organisations Non Gouvernementales comme le Dan Church Aid, la Fondation Suisse de Déminage et MAG ont été réalisés sur les cinq provinces majoritairement contaminés. Trois provinces du Sud et de l'Est du pays (Makamba, Rutana et Ruyigi) sont à présent totalement nettoyées et deux provinces de la région Ouest (Bubanza et Bujumbura Rural) ont encore des zones à dépolluer dans nos actions ultérieures ainsi qu'une province du Sud qui vient d'être reconnue comme contreminée avec six zones sous pylônes de la REGIDESO que nous devront dépolluer lorsque nous aurons terminé l'enquête de toutes les zones suspectes qui n'avez pas été identifiées pour des raisons d'insécurité pendant la guerre au BURUNDI.
6. Le Burundi exprime ici sa disponibilité à la mise en œuvre de la Convention et s'engage à faire la reconnaissance de toutes les zones qui n'avaient pas été identifiées dans les réserves naturelles du Burundi, les chemins de passages des ex- belligérants

et 163 zones sous pylônes de la Regideso suspectes d'avoir été minées lors des violences armées au BURUNDI de 1993 -2003 cela jusqu' au 1<sup>er</sup> Avril 2014. Au cas échéant, il formulera une requête de prolongation dans le respect des délais.

Le Burundi a actuellement la capacité de faire l'enquête-reconnaissance et le déminage humanitaire grâce à son personnel démineur formé par le centre de déminage humanitaire du Bénin avec les fonds de la Confédération Suisse. Que la Suisse trouve ici notre profonde gratitude encore une fois de plus.

7. Enfin, j'invite tous les pays présents à mobiliser davantage de ressources humaines, financières et techniques afin d'assurer à la fois l'enquête et reconnaissance ainsi que le déminage humanitaire des Mines au BURUNDI et partout dans les Etats Parties à la convention.

Avant de terminer cette déclaration, je saisis de cette opportunité qui m'est offerte pour réitérer mes remerciements à tous les partenaires qui ne cessent à nous appuyer afin que notre pays s'acquitte de ses engagements.

Que le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève continue de nous accompagner dans la mobilisation des Fonds nécessaires à la convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du transfert des Mines Antipersonnel et sur leur destruction .

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.**

# **EVOLUTION DE L'ACTION HUMANITAIRE CONTRE LES MINES ET LES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE AU BURUNDI**

**PRESENTEE PAR LA DIRECTION DE L'ACTION HUMANITAIRE CONTRE LES MINES ET LES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE (DAHMI) A LA DOUZIEME ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTI PERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

**Léonce MUSAVYI**

**Directeur de la DAHMI/ BURUNDI**

**GENEVE , DU 03 AU 07 DECEMBRE 2012**

## SITUATION AVANT LE DEMINAGE 2005 – 2006

□ (19 juillet 2005 – 17 mai 2006 : 10 mois) : L'année 2005 a été caractérisée par une **enquête générale communautaire** (GCS) sur l'ensemble du territoire dans les zones qui étaient accessibles

- L'identification des zones suspectes: 235 zones ont été identifiées ;
- Le marquage des zones suspectes dans tout le pays sauf sur les lisières et à l'intérieur des réserves naturelles où l'insécurité régnait ;

□ Cette enquête a été réalisée par une ONG étrangère ( FSD, La Fondation Suisse de Déminage) sous la coordination du UNMACC (Mine Action Center) des Nations Unies (*UNMACC/ OPS*)

FSD (Août 2006 – Décembre 2006)

2006 a été caractérisée par le **déminage humanitaire** par deux ONGs étrangères (DCA : Dan Church Aide et la FSD, La Fondation Suisse de Déminage) sous la coordination de UNMACC (Mine Action Center) des Nations Unies (*UNMACC/ OPS*)

Les activités ont commencé dans les provinces du Sud -Est du Burundi faisant frontières avec la République Unie de Tanzanie dans le but de permettre la rentrée massive des réfugiés Burundais se trouvant en Tanzanie. A la fin de l'année 2006, nous étions à 40 % du déminage des zones suspectes identifiées en 2005

## **SITUATION EN 2007**

Pour l'année 2007, les activités de **déminage humanitaire** ont été effectuées surtout en province de Bubanza faisant frontière avec la RDC (République Démocratique du Congo) ainsi qu'aux abords de la capitale (Bujumbura Rural).

Sous la coordination et la supervision respectivement de la Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines et les Restes Explosifs de Guerre /Direction Générale de la Protection Civile.

## **SITUATION EN 2008**

Les opérations de déminage se sont déroulées dans la Province de Bururi, sur 10 pylônes de la réserve naturelle de Rumonge.

Au cours de la même année, la FSD a continué le déminage dans la Province de Bubanza et Bujumbura –Mairie jusqu'en octobre 2008.

D'octobre 2008 à juillet 2010, il n'y a pas eu de déminage.

## **SITUATION EN 2010**

**Enquête non-technique** sur les zones suspectées d'être contaminées par des mines ou restes explosifs de guerre dans la région de la Kibira (juillet – septembre 2010)

La DAHMI en collaboration avec l'ONG MAG sous l'appui financier de la Confédération Suisse a effectué une enquête non technique dans les Provinces frontalières avec la réserve naturelle de la Kibira. Selon cette enquête, 11 zones ont été confirmées suspectes de mines et les REG.

Cette enquête a été menée par deux équipes d'enquête de la DAHMI, appuyées par un superviseur de MAG spécialiste en liaison communautaire.

Vérification de 96 zones au lieu des 58 prévues initialement auxquelles ont été ajoutées des zones en provinces de Bujumbura Rural et Makamba qui, selon des informations obtenues pendant l'enquête, pouvaient être classées suspectes par la DAHMI.

**Formation:** 8 personnels PC / DAHMI

**Enquête:** 96 zones vérifiées

**MRE:** pour + de 2000 bénéficiaires

**Résultat:** 12 zones confirmées

## **SITUATION EN 2011**

Un personnel de la protection civile a été formé au déminage humanitaire (Mars-Avril 2011)

Les **opérations de déminage** ont repris le 18 Avril 2011 où la DAHMI en collaboration avec l'ONG MAG sous l'appui financier de la confédération Suisse. 12 zones confirmées suspectes de mines et les REG, ont été dépolluées jusqu'en novembre 2011.

## **SITUATION EN 2012**

En date du 20 Décembre 2011, le Ministre de l'Energie et des Mines a sollicité par une correspondance officielle au Ministre de la Sécurité Publique une intervention via la Direction Générale de la Protection Civile/Service de Déminage avec l'appui technique de l'ONG MAG, pour procéder a une reconnaissance des pylônes électriques de la REGIDESO qui auraient été mineé pendant la crise de 1993.

Le Ministre de l'Energie et des Mines sollicite la reconnaissance de toute les pylônes électriques (163 pylônes) qui ont été protégés (minage des zones sous pylônes ) afin de déterminer ceux qui doivent être dépollués pour permettre aux équipes de lignes de la REGIDESO d'effectuer en toute sécurité l'entretien du réseau électrique du pays.

Province	Pylônes
<b>Ligne 30KV NYEMANGA-RUMONGE (pylônes secteur foret de NGONGO)</b>	
Bururi	44 pylônes
<b>Ligne MT 30KV NYEMANGA-BURURI</b>	
Bururi	43 pylônes
<b>Ligne HT 110KV RWEGURA - GAHONGORE</b>	
Bubanza	36 Pylônes
<b>Ligne HT 110KV GAHONGORE – RN1</b>	
Bubanza	7 Pylônes
<b>Ligne MT 35KV MUGERE - BUJUMBURA</b>	
Bujumbura Rural	33 Pylônes
3 provinces	163 pylônes

## **ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2012 CONFORMEMENT AU PLAN D'ACTION**

- Intervention sur des restes explosifs de guerre (REG ou ERW) sur l'ensemble du territoire national
- Intervention sur des munitions non explosées dans le cadre de la lutte contre le banditisme;
- Formation continue des artificiers de la Direction de l'Action Humanitaire contre le Mines et REG;
- Mise en place du comité Interministériel de Coordination de la mise en œuvre du Plan d'Action National d'Assistance aux Victimes des Mines/REG en situation de handicap physique ;
- Elaboration du Règlement d'ordre intérieur du comité Interministériel de Coordination de la mise en œuvre du Plan d'Action National d'Assistance aux Victimes des Mines/REG en situation de handicap physique ;
- Célébration de la journée Internationale d'action contre les Mines.
- -De Octobre –Novembre –Décembre 2012: sondage pour une enquête proprement dite sous les 163 pylônes de la REGIDESO sans oublier les sentiers y menant qui auraient été pollués pendant les combats entre les belligérants
- Descentes pour les sondages pour chercher de savoir si dans les réserves naturelles du Burundi il y aurait des zones qui sont minées pour freiner les poursuites des combattants. car ces zones n'ont jamais été identifiées afin de faire objet de Reconnaissance et d'être nettoyées.

## PLAN DE RECONNAISSANCE DES PYLONES DE LA REGIDESO

PROVINCE	COMMUNE	COLLINE	PYLONE N	DELAJ	OBSERVATIONS
<b>Ligne 30 KV NYEMANGA-RUMONGE (Pylônes secteurs forêt de Ngongo)</b>					
BURURI	RUMONGE	MUNGONGO	N 46 à 99 54 Pylônes dont 10 sont déjà nettoyés= <b>44 pylones</b>	14jours	Pylônes 80 à 89 dépollués en 2008 par la FSD
<b>Ligne M.T 30 KV NYEMANGA- BURURI</b>					
BURURI	RUMONGE	NYEMANGA	N 3 à 45 <b>43 Pylônes</b>	11jours	Ces pylônes n'ont pas fait objet de dépollution ni par FSD, ni par MAG.
<b>Ligne H.T 110 KV RWEGURA- GAHONGORE</b>					
BUBANZA	BUBANZA	RWEGURA- GAHONGORE	N 12 à 19 <b>8Pylônes</b>	10 jours	Ces pylônes n'ont pas fait objet de dépollution ni par FSD, ni par MAG.
		RUSEKABUYE- NTAMBA	N 20 à 25 ; 29 à 39 et 40 - 41 à 43 <b>19 Pylônes</b>		Ces pylônes n'ont pas fait objet de dépollution ni par FSD, ni par MAG.
			N 47-49-50-53-57-62-64-78-79 <b>9 Pylônes</b>		Ces pylônes n'ont pas fait objet de dépollution ni par FSD, ni par MAG.
BUBANZA	BUBANZA	GAHONGORE	N 37 et 62-64-65-67-68 <b>6 Pylônes</b>	3 jours	Ces pylônes n'ont pas fait objet de dépollution ni par FSD, ni par MAG.
BUJUMBURA RURAL	KABEZI	MUGERE	N 3 à 35 <b>33 Pylônes</b>	12 jours	Ces pylônes n'ont pas fait objet de dépollution ni par FSD, ni par MAG.
<b>3 Provinces</b>			<b>163 Pylônes</b>	<b>50 jours</b>	

**N. B. :** Ce plan de reconnaissance tient compte des indications précises dans la lettre du Ministre de l'Energie et des Mines dans la correspondance à son homologue chargé du Ministère de la Sécurité Publique.

**1. APPUI FINANCIER POUR LA RECONNAISSANCE AUTOUR DES PYLONES (50 jours) – Budget prévisionnel en FBU**

Série	Libellé	Quantité	Nbre de jours	Nbre de personnes	Nbre de Provinces	Prix unitaire	Prix total
<b>DEPLACEMENT</b>							
1	Véhicule pour l'enquête de Reconnaissance	3	50	12	3	100000	15.000.000
2	Carburants 3 véhicules Reconnaissance	40 litres/jr	50	12	3	2500	15.000.000
<b>FOURNITURE DE BUREAU</b>							
3	Rames de papiers	20				10000	100000
4	Cartouches pour imprimante en couleur	4				350000	1400000
	Cartouches pour imprimantes	4				100000	400000
5	Peinture de marquage-Rouge et Blanc	4 2 = 8				30000	240000
6	Bic bleu	12				500	6000
7	Multiprises	2				30000	60000
8	Crayon	12				500	6000
9	Gomme	12				500	6000
10	Latte	2				2000	4000
<b>RESTAURATION</b>							
11	Petit déjeuner		50	12		5000	3.000.000
12	Déjeuner		50	12		10000	6.000.000
13	Diner		50	12		10000	.6.000.000
14	Hébergement		50	12		30000	16.000.000

## PRIME DE RISQUE

15	Frais chef mission et superviseur /Appui technique		50	3		100.000	15.000.000
16	Enquêteurs		50	10		20000	10.000.00
17	Chauffeur		50	2		10000	1000,000

## FRAIS DE COMMUNICATION

18	Frais de Communication et de renseignement et contact		50	12		200000	10,000.000
----	---	--	----	----	--	--------	------------

## EQUIPEMENT (Habillement)

19	Chaussures de Protection			12		100000	1200000
----	--------------------------	--	--	----	--	--------	---------

## SOUS TOTAL

**100.420.000**

20	Imprévus 10 %						10.042.000
----	---------------	--	--	--	--	--	------------

## TOTAL GENERAL

**110.462.000**  
**~US\$100,000**

## 2. Renforcement des capacités des artificiers de la DAHMI/ Direction Générale de la Protection Civile.

Activités	Résultats attendus	Responsable	Période	Budget Estimatif USD
Stages de perfectionnement et participation dans les forums internationaux pour l'Action contre les mines et les restes explosifs de guerre .	La gestion management est assuré	DGPC/DAHMI	2013	100 ,000
Achat de deux véhicules (Mission DAHMI/ AmbulanceEVASAN) .	Rapidité des interventions de secours d'urgence et d'assistance des victimes	DGPC/DAHMI	2013	100,000

## CONCLUSION

Avant de terminer ma présentation, je profite de cette opportunité qui m'est offerte au nom du Gouvernement du Burundi, pour remercier tous les partenaires dans les domaines multiformes qui ne cessent de nous appuyer afin que notre pays s'acquitte de ses engagements.

- Nous osons espérer que les donateurs vont continuer à nous appuyer pour que le Burundi soit libre des mines.
- Que le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève nous accompagne dans la mobilisation des fonds nécessaires conformément à nos projets ci-dessus présentés pour pouvoir nous acquitter de nos engagements par rapport à la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines Antipersonnel et sur leur Destruction.

**Merci de votre aimable  
attention !**